



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 550 363 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92440139.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 5/20, B65D 5/66,**
B65D 85/02

(22) Date de dépôt : **04.12.92**

(30) Priorité : **04.12.91 FR 9115197**

(43) Date de publication de la demande :
07.07.93 Bulletin 93/27

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU MC NL PT SE

(71) Demandeur : **Buch, Pierre**
33, rue du Général Leclerc
F-67202 Wolfisheim (FR)

(72) Inventeur : **Buch, Pierre**
33, rue du Général Leclerc
F-67202 Wolfisheim (FR)

(74) Mandataire : **Arbousse-Bastide, Jean-Claude**
Philippe
CABINET ARBOUSSE BASTIDE 20, rue de
Copenhague
F-67000 Strasbourg (FR)

(54) **Emballage de présentation et de vente, notamment de petits articles, et procédé de réalisation d'un tel emballage.**

(57) Emballage de présentation et de vente, notamment de petits articles, et procédé de réalisation d'un tel emballage, essentiellement constitué sous forme d'un livre avec rebord, fabriqué à partir d'une seule pièce et présentant deux parties, dont l'une forme le contenant (1) et l'autre le couvercle (2), ces parties étant reliées entre elles par un dos (3).

Le contenant (1) comporte un réceptacle (4) à quatre parois latérales et le couvercle (2) est muni d'une partie interne (5) destinée à recevoir un marquage, l'ensemble de l'emballage étant réalisé à partir d'un flan unique de matériau découpé et muni de lignes de pliage imprimées par rainurage.

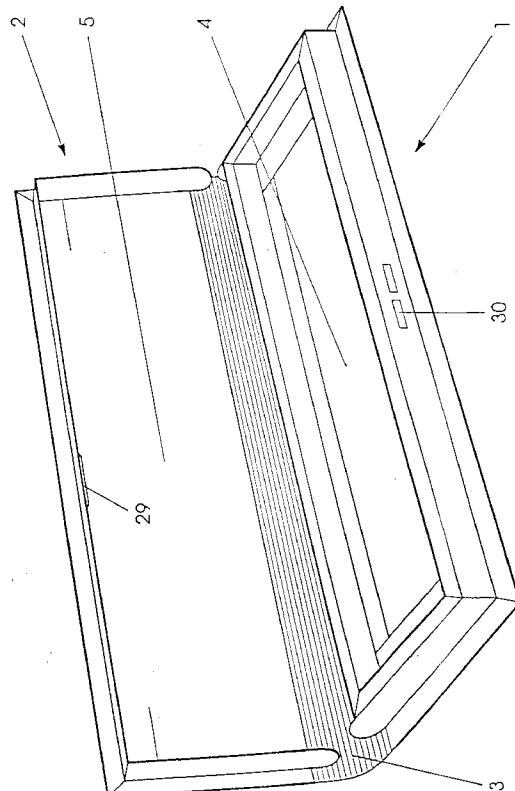


Fig. 1

EP 0 550 363 A1

Jouve, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS

La présente invention concerne le domaine des emballages, en particulier pour la présentation et la vente, et a pour objet un emballage destiné à cet effet.

L'invention a également pour objet un procédé de réalisation d'un tel emballage.

Actuellement, la présentation et la vente de certains articles, en particulier de petits articles, notamment de bijouterie, sont généralement effectuées au moyen d'emballages rigides, le plus souvent en matière synthétique.

Ces emballages connus répondent, certes, de manière très satisfaisante, aux exigences des utilisateurs, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des produits et leur protection éventuelle contre les chocs, mais présentent l'inconvénient de nécessiter pour leur stockage un espace important.

En outre, ces emballages étant destinés à une utilisation unique, il se pose le problème de leur élimination, d'autant plus difficile à résoudre qu'ils ne sont pas biodégradables.

Pour obvier à cet inconvénient il a été proposé des boîtes d'emballage à usages multiples, en particulier sous forme d'un livre avec rebord. Dans un tel cas, la boîte d'emballage est fabriquée à partir d'une seule pièce et présente deux parties sensiblement identiques, dont l'une forme le contenant et l'autre le couvercle, ces parties étant reliées entre elles par un dos.

Cependant, chaque partie ne présente qu'une face frontale et deux faces latérales, la face arrière étant commune et constituée par le dos. La boîte ainsi obtenue est tenue fermée par un système de blocage consistant en une coopération d'au moins une fente prévue sur le couvercle et d'au moins une languette prévue sur le contenant.

En outre, une telle boîte ne présente pas de réceptacle fermé sur les quatre côtés, pour la réception d'un article, ni de surface interne suffisante pour recevoir une inscription importante concernant ledit article. De plus, sous une telle forme, la boîte comporte une partie dorsale très fragile à l'écrasement. L'addition d'un réceptacle pourrait être envisagée afin d'améliorer la présentation et la tenue de l'article dans l'emballage, toutefois une telle addition entraînerait une complication de la fabrication et, en corollaire, une augmentation sensible des coûts de réalisation.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un emballage de présentation et de vente, notamment de petits articles, essentiellement constitué sous forme d'un livre avec rebord, fabriqué à partir d'une seule pièce et présentant deux parties, dont l'une forme le contenant et l'autre le couvercle, ces parties étant reliées entre elles par un dos, caractérisé en ce que le contenant comporte un réceptacle à quatre parois latérales et en ce que le couvercle est muni d'une partie interne des-

tinée à recevoir un marquage, l'ensemble de l'emballage étant réalisé à partir d'un flan unique de matériau découpé et muni de lignes de pliage imprimées par rainurage.

5 L'invention a également pour objet un procédé de réalisation d'un tel emballage, caractérisé en ce qu'il consiste essentiellement, dans un premier temps, à découper par estampage dans un matériau en feuilles un flan présentant l'ensemble des parties constitutives de l'emballage et à imprimer, par rainurage simultané entre ces parties, des lignes de pliage, puis à effectuer la mise en volume de l'emballage à partir du flan ainsi estampé et rainuré par une première série de pliage et de collage des parties constitutives du réceptacle et du couvercle en vue de l'obtention d'un emballage plat, et ensuite à réaliser une mise en volume définitive par montage sans collage de l'ensemble de l'emballage.

20 L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un emballage conforme à l'invention en position de couvercle soulevé.
 - la figure 2 est une vue en plan du flan servant à la réalisation de l'emballage.
 - la figure 3 est une vue partielle en plan, à plus grande échelle, du détail A de la figure 2.
 - la figure 4 est une vue analogue à celle de la figure 3 des détails B et C de la figure 2.
 - la figure 5 est une vue analogue à celle de la figure 2 représentant le flan après une première série de pliages et de collages.
 - les figures 6 à 8 sont des vues en coupe suivant A-A de la figure 5 représentant la suite d'opérations de pliage et de collage réalisées.
 - la figure 9 est une vue analogue à celle de la figure 5 représentant le flan après une deuxième série de pliages et de collages transversalement à la première série.
 - les figures 10 à 12 sont des vues en coupe suivant B-B de la figure 9 représentant la suite d'opérations de pliage et de collage réalisées.
 - les figures 13 et 14 sont des vues en perspective représentant le montage final de l'emballage.
 - les figures 15 et 16 sont des vues en perspective d'un adaptateur intégrable dans le réceptacle.
 - la figure 17 est une vue en coupe suivant C-C de la figure 14 représentant l'emballage en position normale de service.
 - la figure 18 est une vue analogue à celle de la figure 17 représentant l'emballage avec un adaptateur selon les figures 15 et 16.
- Conformément à l'invention, et comme le montre

plus particulièrement la figure 1 des dessins annexés, l'emballage de présentation et de vente, notamment de petits articles, qui est essentiellement constitué sous forme d'un livre avec rebord, fabriqué à partir d'une seule pièce et présentant deux parties, dont l'une forme le contenant 1 et l'autre le couvercle 2, ces parties étant reliées entre elles par un dos 3, est caractérisé en ce que le contenant 1 comporte un réceptacle 4 à quatre parois latérales et en ce que le couvercle 2 est muni d'une partie interne 5 destinée à recevoir un marquage, l'ensemble de l'emballage étant réalisé à partir d'un flan unique de matériau découpé et muni de lignes de pliage imprimées par rainurage.

Un tel emballage est avantageusement réalisé, dans un premier temps, comme le montrent les figures 2 à 14, par découpe par estampage dans un matériau en feuilles, d'un flan présentant l'ensemble des parties constitutives de l'emballage, suivie de l'impression, par rainurage simultané entre ces parties, des lignes de pliage, puis de la mise en volume de l'emballage à partir du flan ainsi estampé et rainuré par une série de pliage et de collage des parties constitutives du réceptacle et du couvercle en vue de l'obtention d'un emballage plat, et ensuite de la mise en volume définitive par montage sans collage de l'ensemble de l'emballage.

A cet effet, le flan destiné à former l'emballage, obtenu par découpe par estampage d'un matériau en feuilles, présente, à plat, une succession de surfaces individuelles de grandes dimensions 1, 2, 4 et 5 correspondant respectivement, 1 et 4 au contenant 1 et au fond du réceptacle 4, et 2 et 5 au couvercle 2 et à sa partie interne 5, et reliées entre elles. Les surfaces 1 et 2 sont reliées par le dos 3. Les surfaces 1 et 4 sont reliées par deux parois 6 et 7, avec interposition entre la surface 1 et la paroi 6 d'une bande longitudinale de collage 8 et, entre les parois 6 et 7, d'une bande longitudinale de séparation 9. La surface 2 est reliée à la surface 5 par deux parois 11 et 12 avec interposition entre la surface 2 et la paroi 11 d'une bande longitudinale de collage 10. La surface 4 est munie du côté opposé aux parois 6 et 7 de parois 7' et 6' reliées entre elles par une bande de séparation 9', la paroi 7' étant reliée par son autre bord à la surface 4 et la paroi 6' présentant sur son autre bord une languette de collage 22. Les surfaces 1 et 2 sont pourvues, en outre, à leurs extrémités transversales, respectivement, la surface 1 de parois externes 13 et internes 14, les parois 13 étant reliées à la surface 1 par des bandes de collage 15 et aux parois 14 par des bandes de séparation 16, les parois 14 étant munies, du côté opposé à la bande 16, d'une languette de blocage 17, et la surface 2 de parois externes 18 et internes 19 reliées entre elles par leurs bords adjacents, les parois 18 étant reliées par leur autre bord à la surface 2 par l'intermédiaire d'une bande de collage 20 et les parois 19 étant munies extérieurement d'une languet-

te de blocage 21, ces différents éléments présentant au niveau de leur jonction avec les éléments voisins des lignes de pliage.

Les surfaces 1 et 2, ainsi que le dos 3, présentent une longueur identique. Les bandes de collage 8 et 10 de liaison respectivement aux parois 6 et 11 présentent des extrémités obliques. Les côtés en liaison avec lesdites parois 6 et 11 sont de longueur inférieure à celle des surfaces 1 et 2. La paroi 12 reliée à la paroi 11 est d'une longueur légèrement inférieure à cette dernière et présente à chaque extrémité un léger décrochement par rapport aux extrémités de la paroi 11, alors que la surface 5 présente une longueur identique à celle de la paroi 12.

La paroi 7 présente une longueur inférieure à celle de la paroi 6, et la bande de séparation 9, qui dépasse de part et d'autre les extrémités de la paroi 7, présente à ses extrémités des éléments en saillie 23 qui, au niveau de la jonction avec la paroi 7, se prolongent par une entaille 23' pénétrant dans la bande 9 (figures 2 et 4 détail C).

La paroi 7', qui est reliée à la paroi 6' par une bande 9', présente une longueur supérieure à ladite paroi 6' et la bande 9' est identique à la bande 9. La languette de collage 22 présente une longueur nettement inférieure à celle de la paroi 6' et correspondant à la longueur de la surface 4, qui est munie à ses extrémités de deux découpes transversales 24.

Les parois 13 sont reliées à chaque extrémité de la surface 1 par l'intermédiaire des bandes de collage 15, dont une extrémité est dans l'alignement de la première ligne de pliage du dos 3, alors que l'autre extrémité s'étend obliquement dans l'alignement des extrémités de la bande de collage 8. L'extrémité correspondante de la paroi 13 s'étend dans la direction longitudinale de la surface 1, tandis que son extrémité opposée présente un arrondi de rayon sensiblement égal à celui du dos 3. La paroi 14 et la languette de blocage 17 sont de longueur égale, mais inférieure à celle de la paroi 13 à laquelle la paroi 14 est reliée par la bande 16 dont les extrémités sont obliques.

Au niveau de la liaison entre la bande de séparation 16 et la paroi 14, il est prévu, à chaque extrémité de la ligne de pliage, une encoche 25 destinée à coopérer avec les éléments en saillie 23 des bandes 9 et 9' (détail B, figures 2 et 4).

En outre, les parois 6 et 7' sont munies à leurs extrémités de rabats 26 destinés à coopérer avec les parois 13 et les bandes de séparation 16, en position de montage de l'emballage, les languettes de blocage 17 s'appuyant alors contre les découpes 24.

Chaque paroi 18 est reliée à une extrémité de la surface 2 par une bande 20 analogue à la bande 15 de liaison de la paroi 13 et présente, sur son côté tourné vers le dos 3, un arrondi de rayon correspondant à celui dudit dos 3 et, à son extrémité opposée, une partie en forme de crochet 27 reliée par son bec à ce-

lui d'une partie correspondante en forme de crochet 27 solidaire de l'extrémité correspondante de la paroi 19, dont l'autre extrémité présente également un arrondi. La partie en forme de crochet 27, fixée à la paroi 19, est découpée au niveau de cette jonction, cette découpe 27" empiétant sur la paroi 19 et créant dans cette dernière une arête, qui, en position de service, coopère avec une légère saillie 27' des extrémités de la paroi 12. Les languettes de blocage 21 s'étendent, en position de service, sous la surface 5 formant la partie interne du couvercle 2 (détail A, figures 2 et 3).

Selon une variante de réalisation de l'invention, les parois 18 et 19 sont munies, à la place des parties 27, chacune d'une languette, lesdites languettes étant reliées entre elles au niveau de la jonction entre les parois.

La mise en volume de l'emballage conforme à l'invention, à partir du flan estampé susvisé, s'effectue avantageusement en deux étapes principales, à savoir une étape de pliages et de collages et une étape de montage.

Les pliages et collages peuvent être effectués, de manière connue, en deux passages successifs dans une machine plieuse-colleuse, un premier passage étant effectué en sens longitudinal, comme représenté plus particulièrement aux figures 5 à 8, afin de réaliser le pliage et le collage des bandes 20 et des parois 18 et 19, ainsi que le collage des bandes 15. Les figures 6 à 8 représentent plus particulièrement la suite d'opérations réalisées pour le pliage et le collage des bandes 20 et des parois 18 et 19.

Un deuxième passage est alors effectué en sens transversal, comme le montrent les figures 9 à 12, afin de réaliser le pliage et le collage de la bande 10 et des bords longitudinaux du réceptacle 4 par collage, en premier lieu de la bande 9, suivis d'un pliage, vers le côté opposé au dos 3, de la paroi 6 au niveau de sa jonction avec la bande 8, puis d'un pliage de la surface 4 le long du bord de la paroi 7 et d'un collage de ladite surface 4 sur la surface 1, un autre pliage étant alors effectué entre la paroi 7' et la bande 9' suivi d'un collage de la bande 22 à l'intérieur de la surface 4. Ces diverses opérations sont représentées sur les figures 10 à 12.

Il est ainsi obtenu un emballage sous forme d'une boîte plate pouvant être mise en volume par simple montage, sans collage, soit manuellement, soit au moyen d'une machine. Ce montage est effectué en deux étapes, suivant un ordre indifférent.

Le réceptacle 4 est réalisé par redressement des parois arrières 6', 7' et frontales 6, 7, puis pliage vers l'intérieur des rabats 26 des parois 6 et 7'. Les parois latérales 13, 14 sont alors mises en place afin d'assurer le maintien des parois 6', 7' et 6, 7 par coopération avec les rabats 26 contre lesquels les parois 13 viennent se bloquer, les bandes 16 étant plaquées sur les bords supérieurs des bandes 9 et 9'. Les parois 14

sont rabattues afin de former la structure intérieure des parois latérales, puis sont maintenues bloquées dans une position parallèle aux parois 13, par les languettes de blocage 17, qui viennent buter dans les découpes 24 de la surface 4 formant le fond du réceptacle 4 (figures 13 et 14).

Le montage du couvercle 2 (figure 13) est effectué par un premier pliage des parties en forme de crochet 27 de 90° vers l'intérieur, puis par redressement des ensembles parois 18, 19. Ensuite, la paroi 11 est redressée et la paroi 12 est rabattue vers l'intérieur avec plaque contre la paroi 11 et emprisonnement des crochets 27, afin de maintenir les parois 18, 19 en position verticale.

Pour permettre un blocage en position de la paroi 12, et ainsi de la surface 5, cette dernière est pourvue sur ses deux bords latéraux d'une fente de blocage 28 destinée à coopérer avec les arêtes correspondantes des languettes de blocage 21. Ainsi, par rabattement de la surface 5 contre la face interne de la surface 2, la paroi 12 est maintenue contre la paroi 11 et la surface 5 reste plaquée contre la surface 2.

Ce maintien est renforcé par le blocage des saillies 27', prévues aux extrémités de la paroi 12, contre la découpe 27".

Le montage est alors terminé et l'emballage peut être fermé en rabattant le couvercle 2 sur le réceptacle 4. A cet effet, le dos 3, qui est avantageusement muni d'un rainurage multiple, permet une fermeture facile de l'emballage. Le maintien du couvercle 2 sur le réceptacle 4 est obtenu, de manière connue, au moyen d'une languette de verrouillage 29 prévue dans la paroi 12 et coopérant avec une ou plusieurs fentes prévues dans la paroi 6. Un tel mode de réalisation permet des ouvertures et fermetures répétées.

L'emballage conforme à l'invention est décrit à propos d'une boîte présentant un dos de liaison arrondi entre le réceptacle 4 et la couverture 2. Cependant, celui-ci peut également présenter une autre forme, les parties latérales de parois présentant alors une forme correspondante et le rainurage multiple étant alors limité au rainurage nécessaire à l'autre forme.

Selon une autre caractéristique de l'invention, et comme le montre la figure 17 des dessins annexés, le réceptacle 4 peut être pourvu d'une feuille 31 de papier roulé, de tissu ou autre, destinée à recevoir une impression, telle qu'une marque ou autre. Une telle feuille 31 permet l'amélioration de l'esthétique intérieure de l'emballage, par exemple pour former un écrin.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, la partie interne 5 du couvercle 2 est avantageusement reliée à la paroi 12 de manière détachable, la ligne de pliage entre la paroi 12 et la partie interne 5 étant sous forme d'une bande arrachable. Ainsi, la partie 5 peut se présenter, par exemple, sous forme d'une carte détachable recevant une inscription, à savoir, par exemple, sous forme d'un bon de

garantie.

Les figures 15, 16 et 18 représentent une variante de réalisation de l'invention, dans laquelle le réceptacle 4 est pourvu d'un adaptateur 32 sous forme d'un bac renversé constitué par une pièce plane estampée pourvue de quatre rebords repliables, cette pièce pouvant être munie dans sa surface centrale de deux trous estampés 33 reliés entre eux par une fente de forme arrondie 34 et dans lesquels peut être placé un dispositif de maintien élastique ou non 35. Un tel adaptateur 32 est plus particulièrement destiné à être appliquée par légère pression dans le fond d'un emballage, afin de recevoir un petit objet, longiligne ou autre.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser un emballage présentant un réceptacle 4 à quatre parois latérales, ainsi que, dans le couvercle 2, une surface destinée à recevoir un marquage ou une impression. Les quatre parois du réceptacle 4 permettent d'éviter la fragilité de la partie dorsale et d'améliorer l'esthétique de l'emballage, tandis que la partie interne 5 permet d'améliorer nettement l'esthétique de l'intérieur du couvercle 2, en masquant les structures de blocage des faces latérales, ainsi que la face interne du couvercle.

Un tel emballage peut être réalisé en toute matière souple et pliable, à savoir en carton ou en matière synthétique ou autre.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1) Emballage de présentation et de vente, notamment de petits articles, essentiellement constitué sous forme d'un livre avec rebord, fabriqué à partir d'une seule pièce et présentant deux parties, dont l'une forme le contenant (1) et l'autre le couvercle (2), ces parties étant reliées entre elles par un dos (3), caractérisé en ce que le contenant (1) comporte un réceptacle (4) à quatre parois latérales et en ce que le couvercle (2) est muni d'une partie interne (5) destinée à recevoir un marquage, l'ensemble de l'emballage étant réalisé à partir d'un flan unique de matériau découpé et muni de lignes de pliage imprimées par rainurage.

2) Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le flan destiné à le former, obtenu par découpe par estampage d'un matériau en feuilles, présente, à plat, une succession de surfaces individuelles de grandes dimensions (1, 2, 4 et 5) correspondant respectivement, les surfaces (1 et 4) au

contenant (1) et au fond du réceptacle (4), et les surfaces (2 et 5) au couvercle (2) et à sa partie interne (5), lesdites surfaces étant reliées entre elles, d'une part les surfaces (1 et 2) par le dos (3) et d'autre part les surfaces (1 et 4) par deux parois (6 et 7), avec interposition entre la surface (1) et la paroi (6) d'une bande longitudinale de séparation (8) et, entre les parois (6 et 7), d'une bande longitudinale de séparation (9), la surface (2) étant reliée à la surface (5) par deux parois (11 et 12) avec interposition entre la surface (2) et la paroi (11) d'une bande longitudinale de collage (10), la surface (4) étant munie du côté opposé aux parois (6 et 7) de parois (7' et 6') reliées entre elles par une bande de séparation (9'), la paroi (7') étant reliée par son autre bord à la surface (4) et la paroi (6') présentant sur son autre bord une languette de collage (22), les surfaces (1 et 2) étant pourvues en outre, à leurs extrémités transversales, respectivement, la surface (1) de parois externes (13) et internes (14), les parois (13) étant reliées à la surface (1) par des bandes de collage (15) et aux parois (14) par des bandes de séparation (16), les parois (14) étant munies, du côté opposé à la bande (16), d'une languette de blocage (17) ; et la surface (2) de parois externes (18) et internes (19) reliées entre elles par leurs bords adjacents, les parois (18) étant reliées par leur autre bord à la surface (2) par l'intermédiaire d'une bande de collage (20) et les parois (19) étant munies extérieurement d'une languette de blocage (21), ces différents éléments présentant au niveau de leur jonction avec les éléments voisins des lignes de pliage.

3) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la paroi (12) reliée à la paroi (11) est d'une longueur légèrement inférieure à cette dernière et présente à chaque extrémité un léger décrochement par rapport aux extrémités de la paroi (11), alors que la surface (5) présente une longueur identique à celle de la paroi (12).

4) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la paroi (7) présente une longueur inférieure à celle de la paroi (6) et la bande de séparation (9), qui dépasse de part et d'autre les extrémités de la paroi (6), présente à ses extrémités des éléments en saillie (23) qui, au niveau de la jonction avec la paroi (7), se prolongent par une entaille (23') pénétrant dans la bande (9).

5) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la paroi (7'), qui est reliée à la paroi (6') par une bande (9'), présente une longueur supérieure à ladite paroi (6') et la bande (9') est identique à la bande (9), la languette de collage (22) présentant une longueur nettement inférieure à celle de la paroi (6') et correspondant à la longueur de la surface (4), qui est munie à ses extrémités de deux coupures transversales (24).

6) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les parois (13) sont reliées à chaque extrémité de la surface (1) par

l'intermédiaire des bandes de collage (15), dont une extrémité est dans l'alignement de la première ligne de pliage du dos (3), alors que l'autre extrémité s'étend obliquement dans l'alignement des extrémités de la bande de collage (8) de la paroi (6), l'extrémité correspondante de la paroi (13) s'étendant dans la direction longitudinale de la surface (1), tandis que son extrémité opposée présente un arrondi de rayon sensiblement égal à celui du dos (3), la paroi (14) et la languette de blocage (17) étant de longueur égale, mais inférieure à celle de la paroi (13) à laquelle la paroi (14) est reliée par la bande (16) dont les extrémités sont obliques.

7) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, au niveau de la liaison entre la bande de séparation (16) et la paroi (14), est ménagée, à chaque extrémité de la ligne de pliage, une encoche (25) destinée à coopérer avec les élément en saillie (23) des bandes (9, 9').

8) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les parois (6, 7') sont munies à leurs extrémités de rabats (26) destinés à coopérer avec les parois (13) et les bandes de séparation (16), en position de montage de l'emballage, les languettes de blocage (17) s'appuyant alors contre les découpes (24).

9) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que chaque paroi (18) est reliée à une extrémité de la surface (2) par une bande (20) analogue à la bande (15) de liaison de la paroi (13) et présente, sur son côté tourné vers le dos (3), un arrondi de rayon correspondant à celui du dit dos (3) et, à son extrémité opposée, une partie en forme de crochet (27) reliée par son bec à celui d'une partie correspondante en forme de crochet (27) solidaire de l'extrémité correspondante de la paroi (19), dont l'autre extrémité présente également un arrondi, la partie en forme de crochet (27), fixée à la paroi (19), étant découpée au niveau de cette jonction, selon une découpe (27") empiétant sur la paroi (19) et créant dans cette dernière une arête qui coopère, en position de service, avec une légère saillie (27') des extrémités de la paroi (12), les languettes de blocage (21) s'étendant, en position de service, sous la surface (5) formant la partie interne du couvercle (2).

10) Emballage selon la revendication 9, caractérisé en ce que les parois (18 et 19) sont munies, à la place des parties (27), chacune d'une languette, lesdites languettes étant reliées entre elles au niveau de la jonction des parois.

11) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que, pour permettre un blocage en position de la paroi (12), et ainsi de la surface (5), cette dernière est pourvue sur ses deux bords latéraux d'une fente de blocage (28) destinée à coopérer avec les arêtes correspondantes des languettes de blocage (21).

12) Emballage selon l'une quelconque des reven-

dications 1 à 3, 6 et 9, caractérisé en ce que le dos (3) est avantageusement muni d'un rainurage multiple longitudinal.

13) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 5, caractérisé en ce que le réceptacle (4) est pourvu d'une feuille (31) de papier roulé, de tissu ou autre, destinée à recevoir une impression, telle qu'une marque ou autre.

14) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, 9 et 11, caractérisé en ce que la partie interne (5) du couvercle (2) est avantageusement reliée à la paroi (12) de manière détachable, la ligne de pliage entre la paroi (12) et la partie interne (5) étant sous forme d'une bande arrachable, la partie (5) se présentant sous forme d'une carte détachable susceptible de recevoir une inscription.

15) Emballage selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 5 et 13, caractérisé en ce que le réceptacle (4) est pourvu d'un adaptateur (32) sous forme d'un bac renversé constitué par une pièce plane estampée pourvue de quatre rebords repliables, cette pièce pouvant être munie dans sa surface centrale de deux trous estampés (33) reliés entre eux par une fente de forme arrondie (34) et dans lesquels est placé un dispositif de maintien (35) élastique ou non.

16) Procédé de réalisation d'un emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce qu'il consiste essentiellement, dans un premier temps, à découper par estampage dans un matériau en feuilles un flan présentant l'ensemble des parties constitutives de l'emballage et à imprimer, par rainurage entre ces parties, des lignes de pliage, puis à effectuer la mise en volume de l'emballage à partir du flan ainsi estampé et rainuré par une première série de pliages et de collages des parties constitutives du réceptacle et du couvercle en vue de l'obtention d'un emballage plat, et ensuite à réaliser une mise en volume définitive par montage sans collage de l'ensemble de l'emballage.

17) Procédé selon la revendication 16, caractérisé en ce que sa mise en volume, à partir du flan estampé, s'effectue avantageusement en deux étapes principales, à savoir une étape de pliages et de collages et une étape de montage, les pliages et collages étant effectués en deux passages successifs dans une machine plieuse-colleuse, un premier passage étant effectué en sens longitudinal et un deuxième passage étant effectué en sens transversal, le montage étant effectué en deux étapes, suivant un ordre différent.

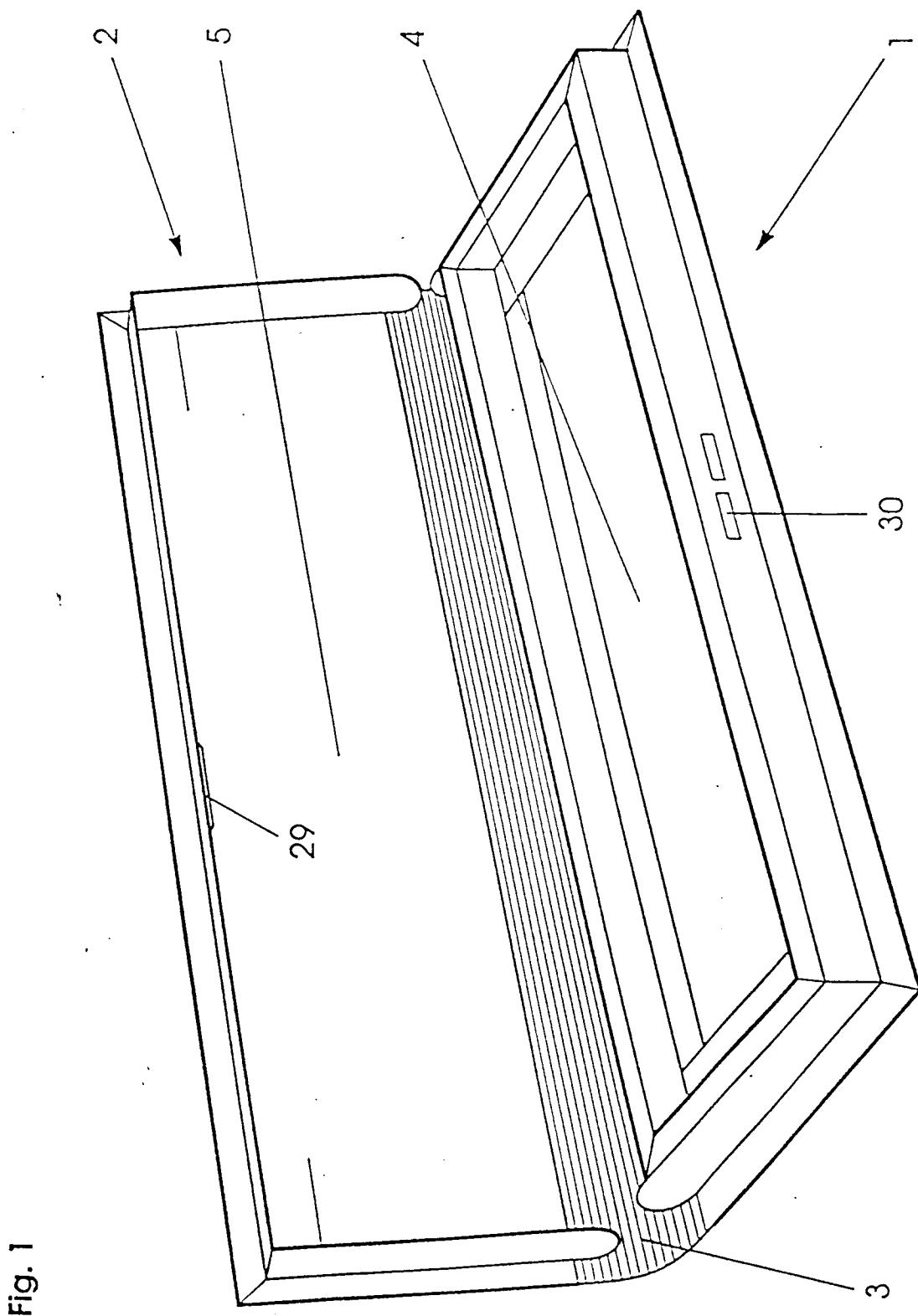


Fig. 1

Fig. 2

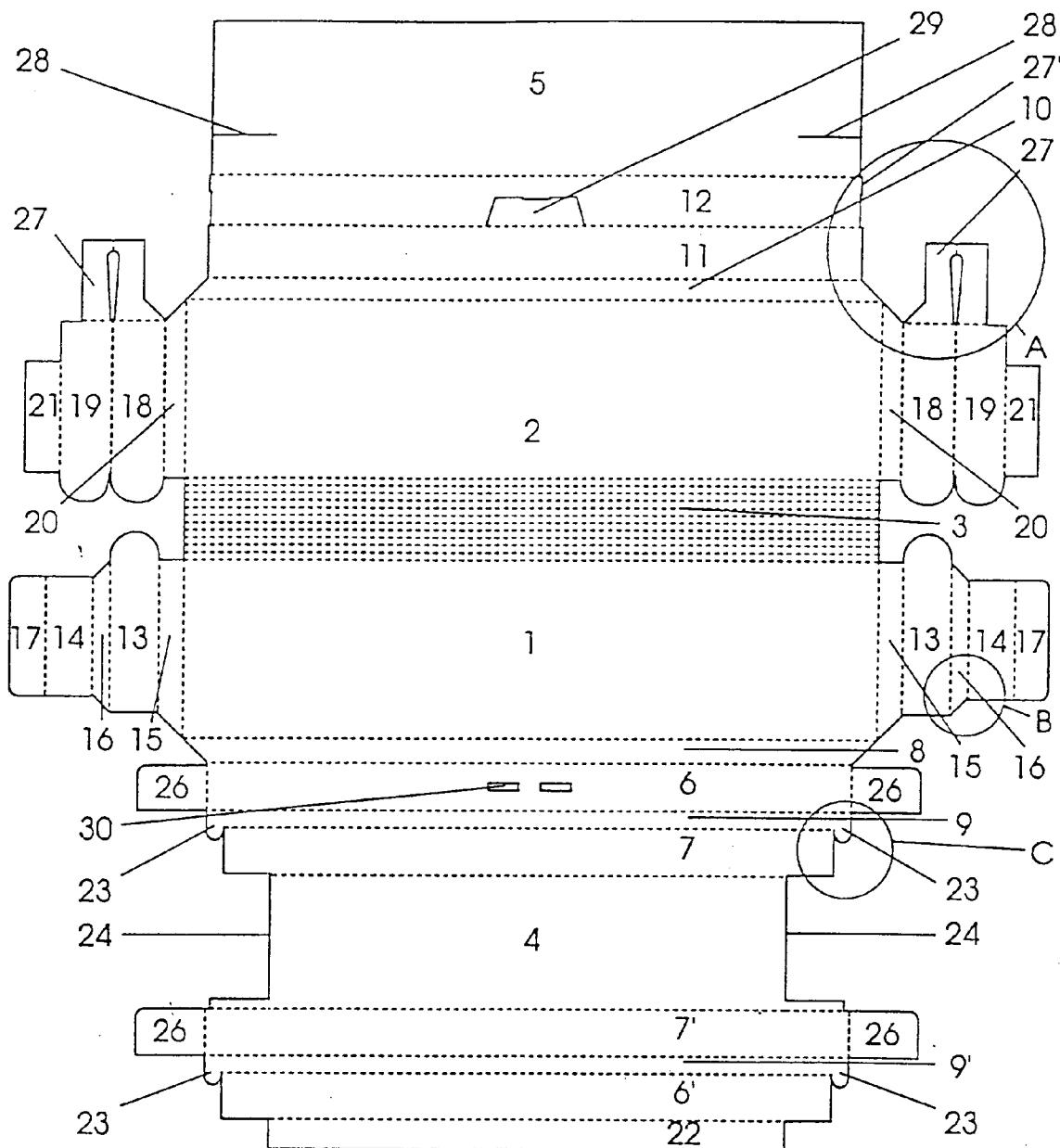


Fig. 3

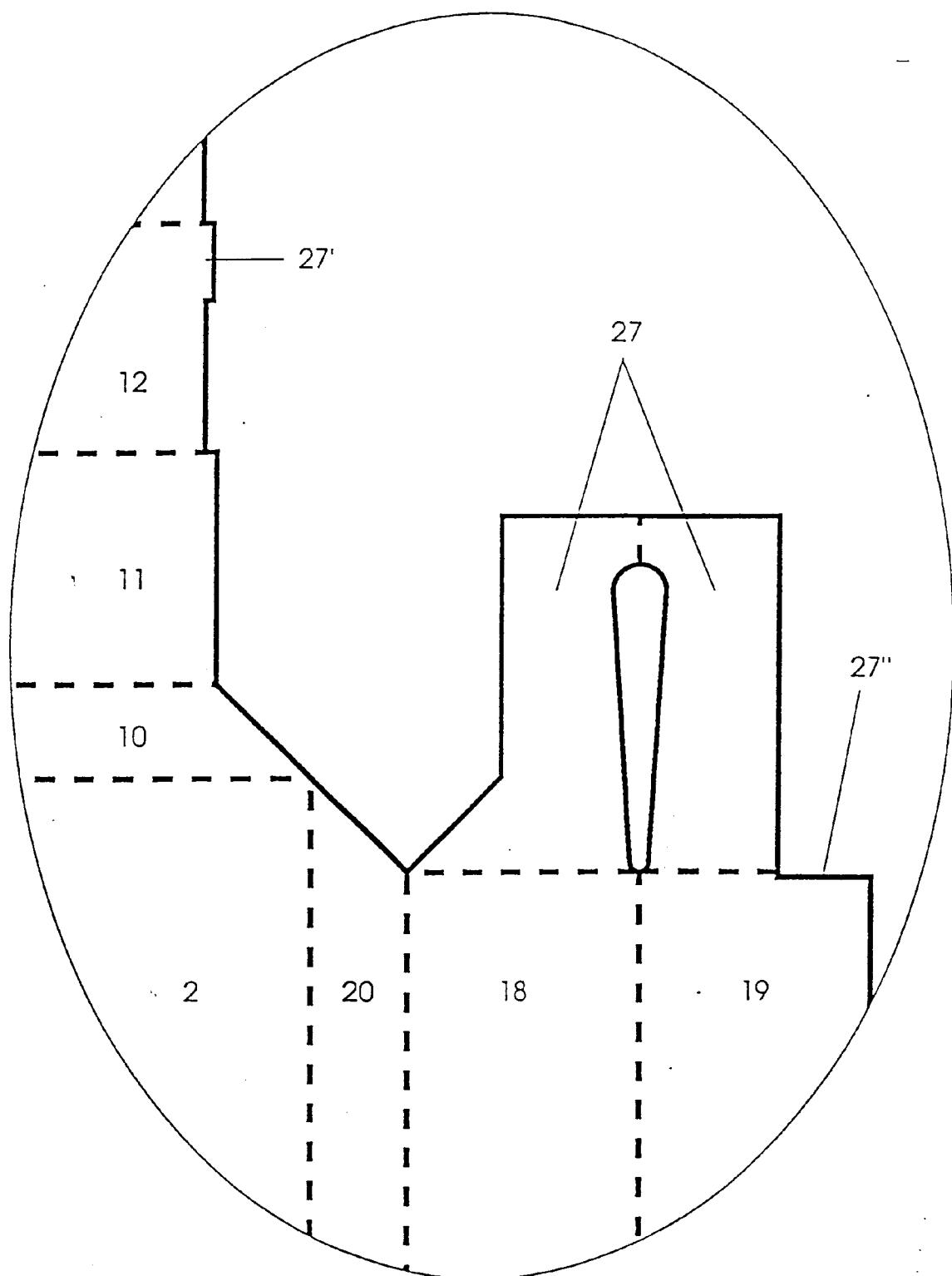


Fig. 4

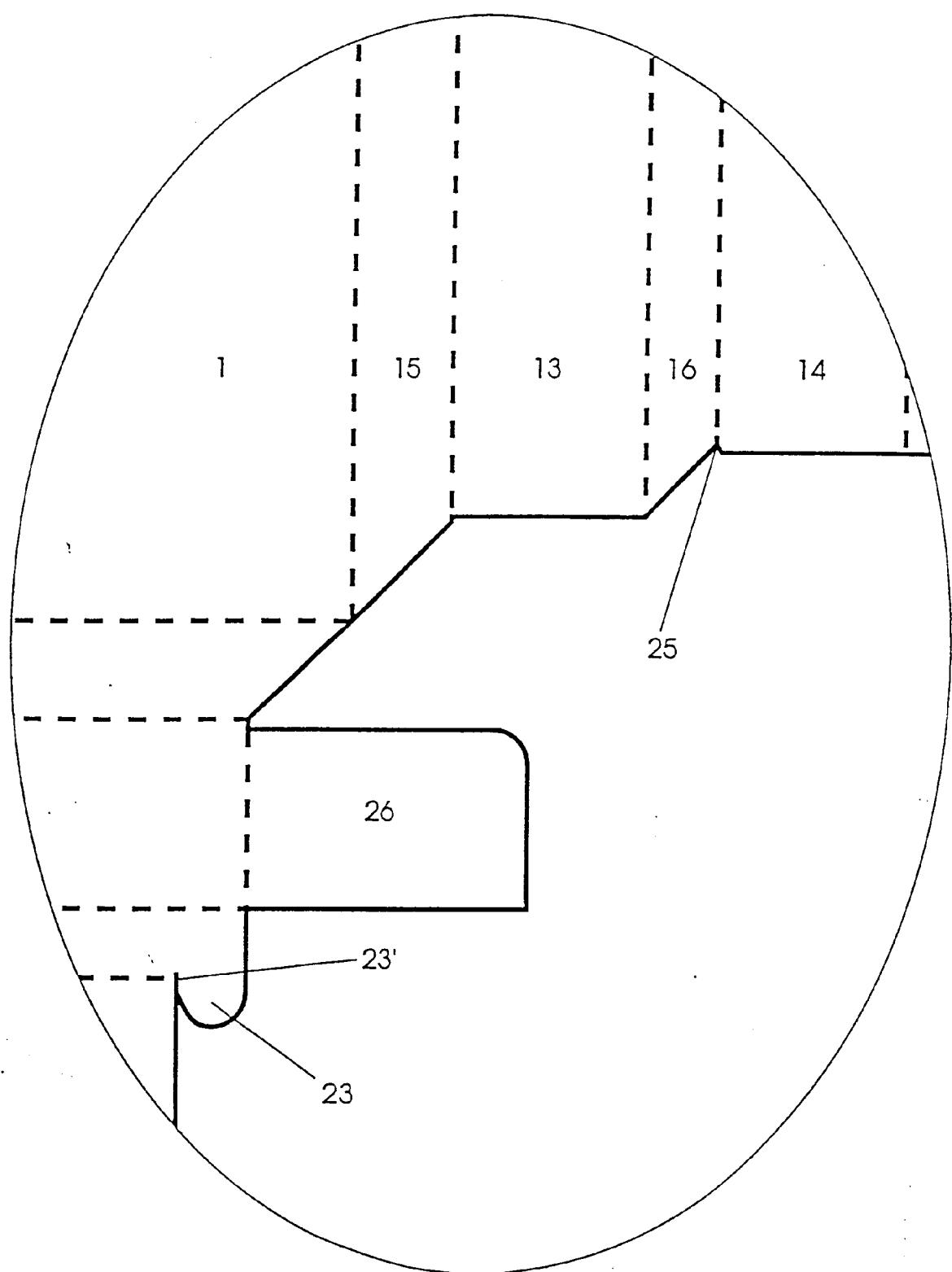


Fig. 5

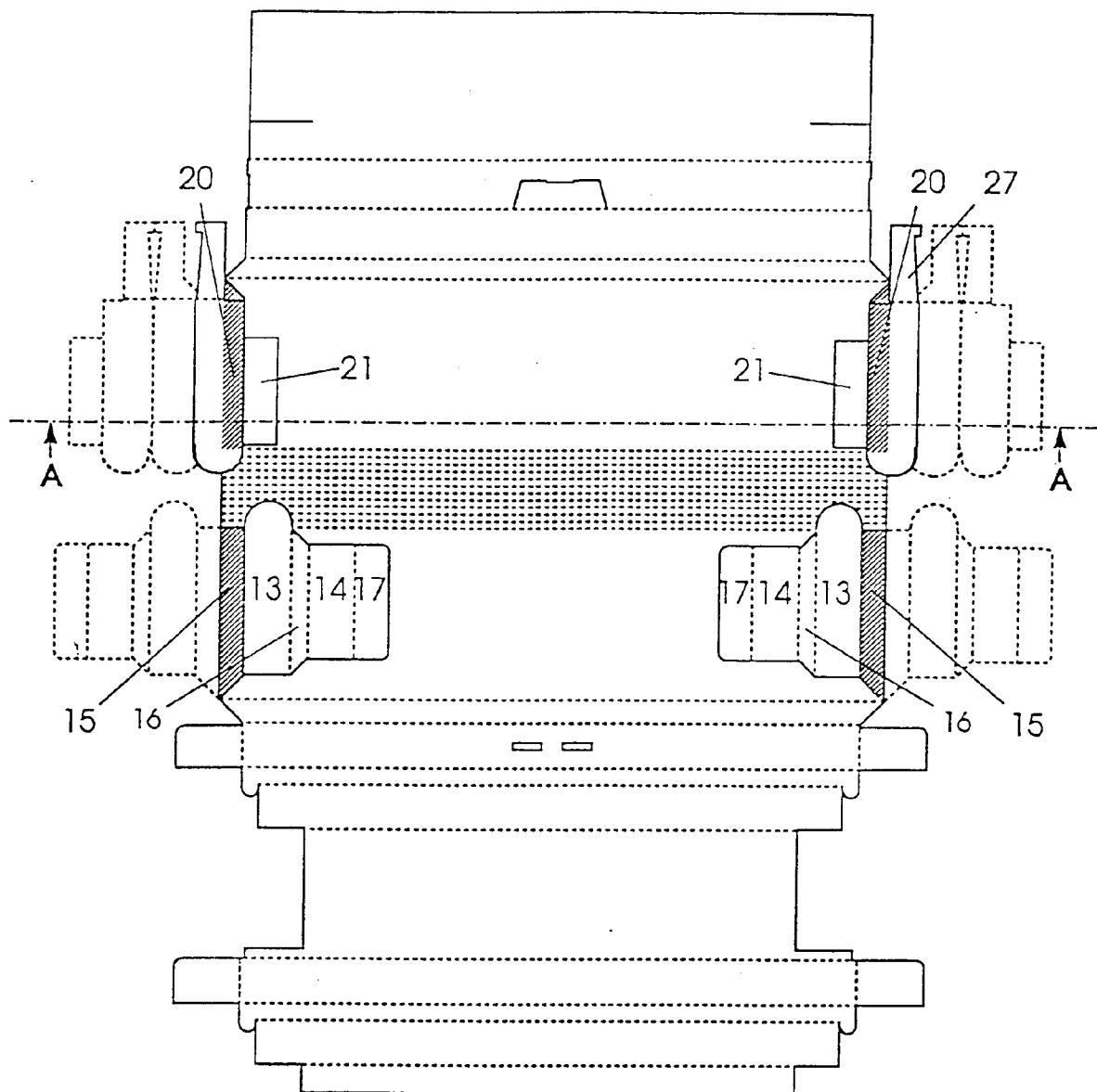


Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

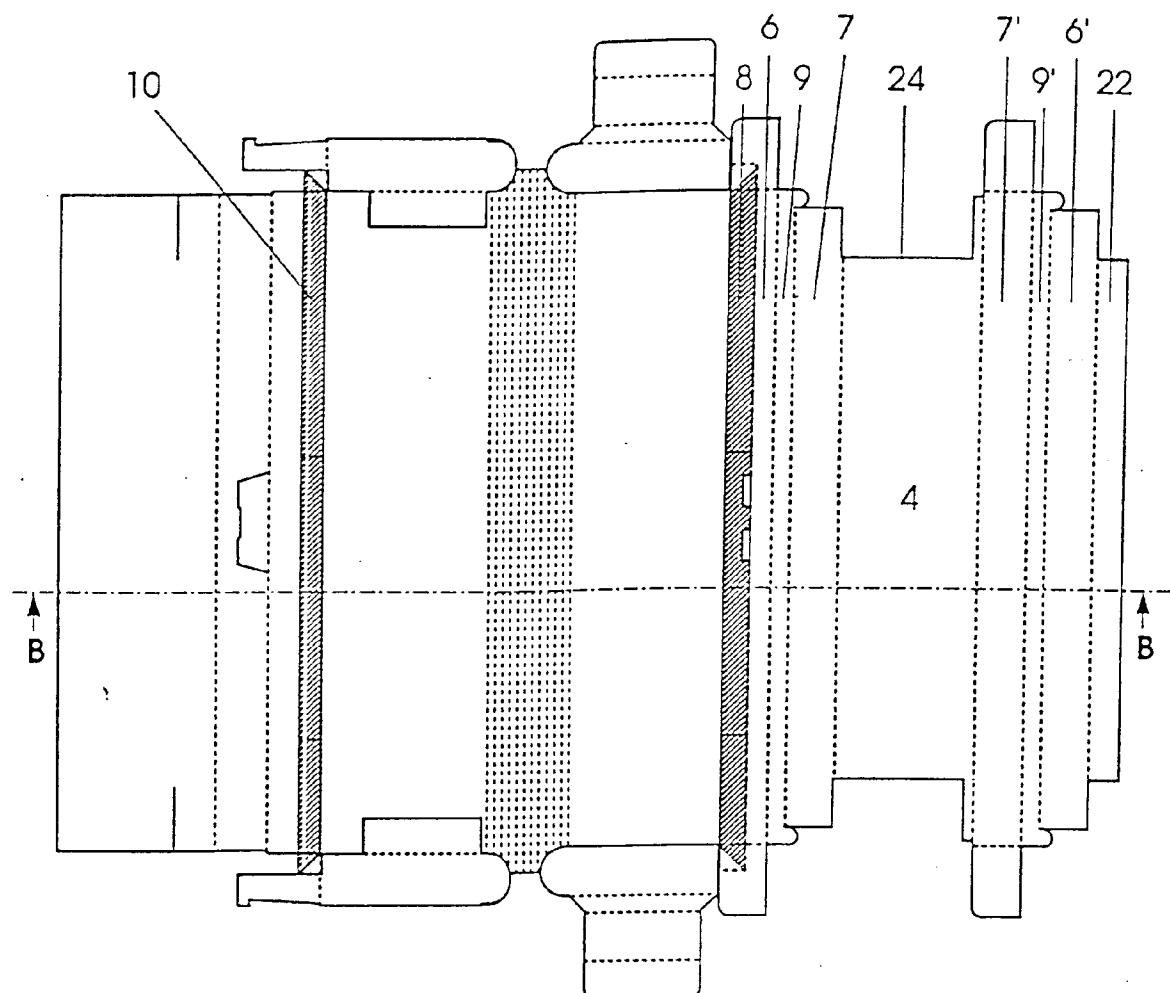


Fig. 10

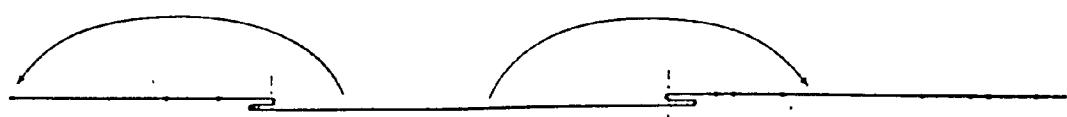


Fig. 11



Fig. 12

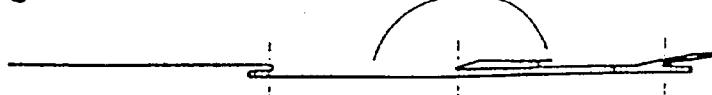


Fig. 13

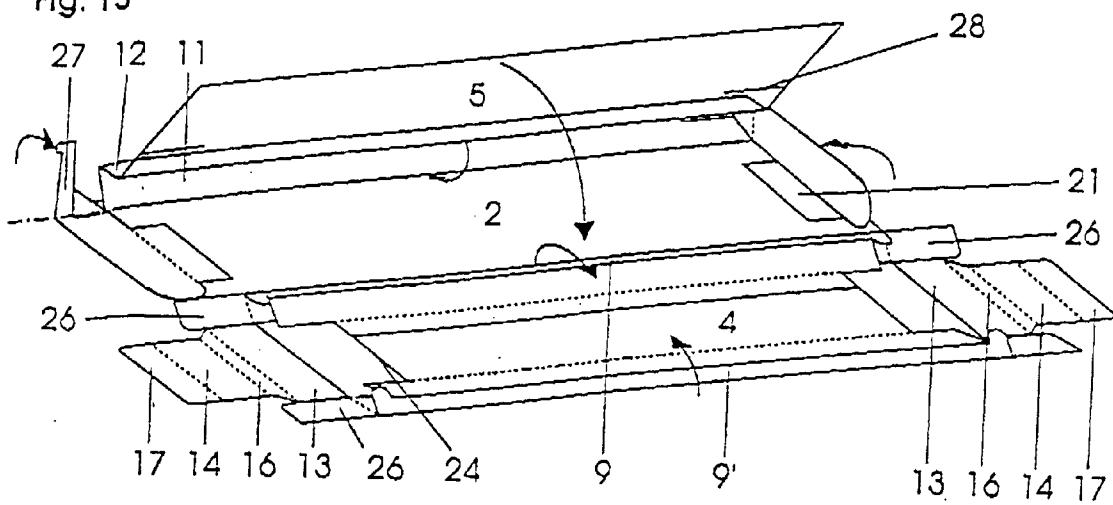


Fig. 14

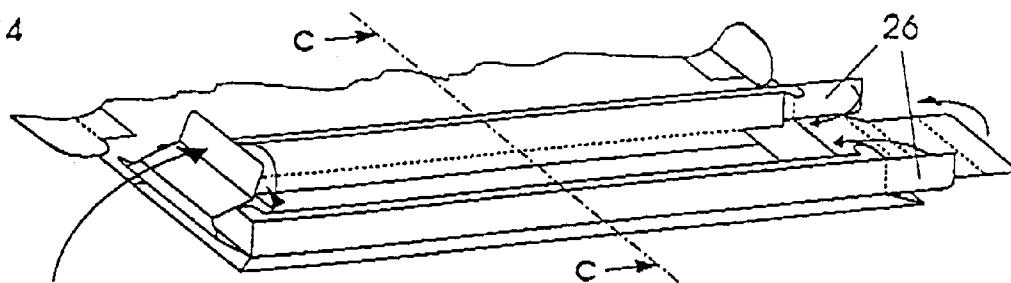


Fig. 15

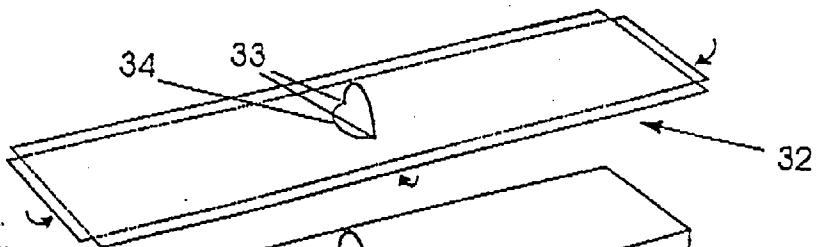


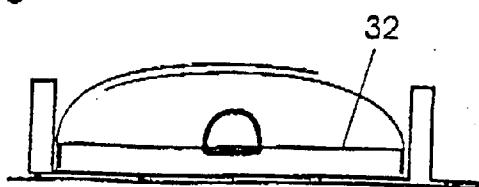
Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 44 0139

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-U-9 003 400 (ST. GÖPPERT) * le document en entier * ---	1,2,6,9, 10,12,16	B65D5/20 B65D5/66 B65D85/02
A	US-A-4 341 339 (ZORE) * colonne 3, alinéa 2; figures 1,3-5 * ---	1	
A	US-A-2 308 818 (LEVKOFF) * page 1, colonne 2, ligne 5 - ligne 8; figures 1,5,6 * ---	1,16	
A	US-A-3 713 577 (SKINNER) * figures 1,4 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
BERLIN	04 FEVRIER 1993	SPETTEL J.D.M.L.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			